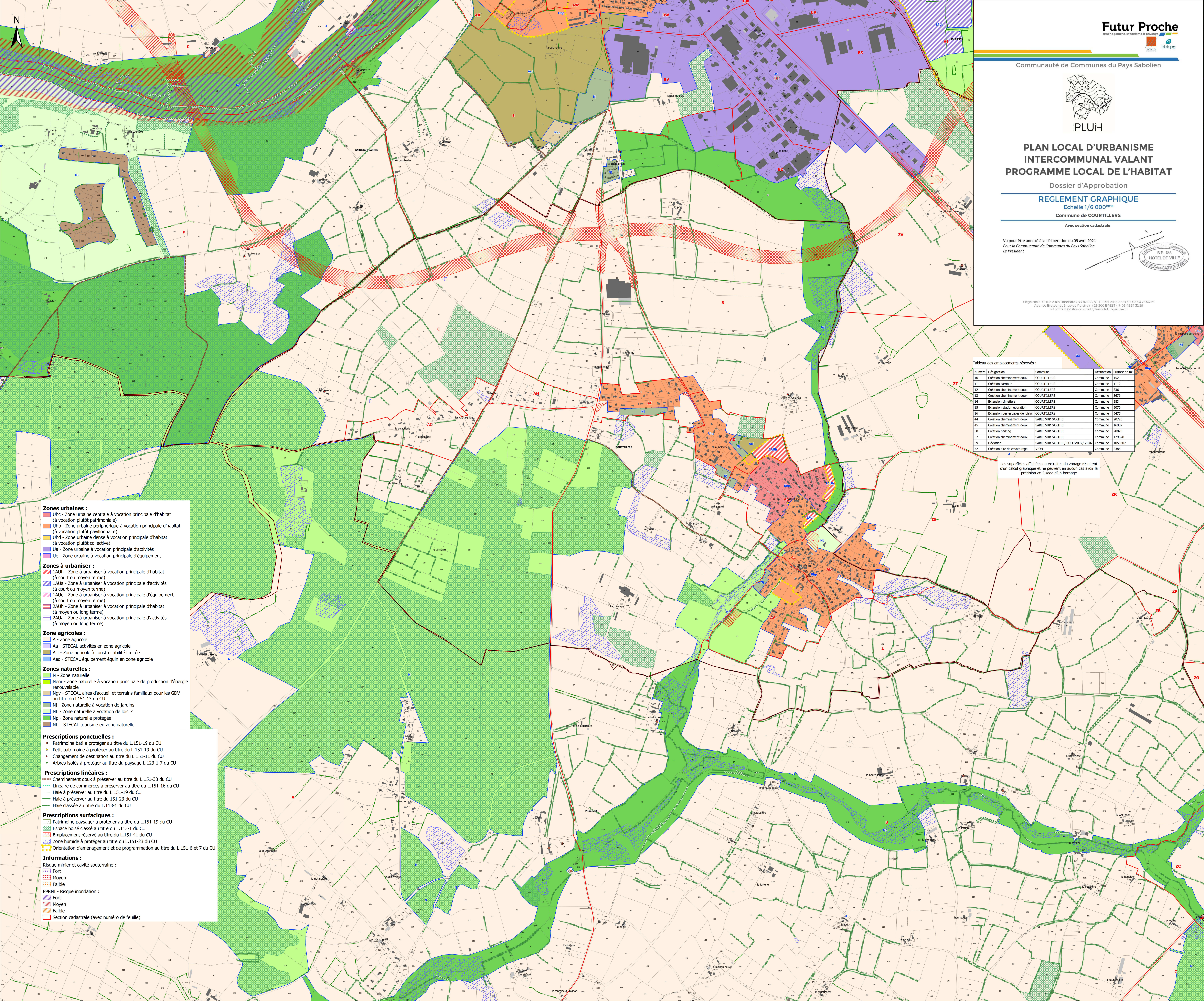


PLUH

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL VALANT
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

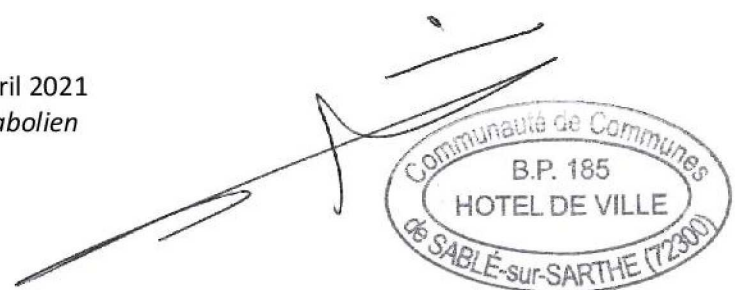
REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle 1/6 000^{ème}

Commune de COURTILLIERS

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président



Sigle social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / 3 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Portreim / 29 200 BREST / 3 06 45 57 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Désignation	Surface en m²
10	Création cheminement doux	COURTILLIERS	Commune	152
11	Création carrefour	COURTILLIERS	Commune	1112
12	Création cheminement doux	COURTILLIERS	Commune	836
13	Création cheminement doux	COURTILLIERS	Commune	2676
14	Extension cimetière	COURTILLIERS	Commune	283
15	Extension station épuration	COURTILLIERS	Commune	5076
16	Extension des espaces de loisirs	COURTILLIERS	Commune	5475
44	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	20726
45	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	16987
50	Création parking	SABLE SUR SARTHE	Commune	28829
67	Création cheminement doux	SABLE SUR SARTHE	Commune	179616
69	Déclassement	SABLE SUR SARTHE / SOLESMES / VION	Commune	1053407
72	Création aire de covoiturage	VION	Commune	2385

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Zones urbaines :
Uhc - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement

Zones à urbaniser :
1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
1AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)

Zone agricoles :
A - Zone agricole
Aa - STECAL activités en zone agricole
Acl - Zone agricole à constructibilité limitée
Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole

Zones naturelles :
N - Zone naturelle
Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L151-13 du CU
Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
Np - Zone naturelle protégée
Nt - STECAL tourisme en zone naturelle

Prescriptions ponctuelles :
• Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
• Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
• Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
• Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU

Prescriptions linéaires :
..... Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
..... Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
..... Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
..... Haie à préserver au titre du L.151-23 du CU
..... Haie classée au titre du L.113-1 du CU

Prescriptions surfaciques :
..... Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
..... Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
..... Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
..... Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
..... Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU

Informations :
Risque minier et cavité souterraine :
Fort
Moyen
Faible
PPRNI - Risque inondation :
Fort
Moyen
Faible
Section cadastrale (avec numéro de feuille)